Accord QVT : La CFE-CGC dit NON

Janvier 2022

Depuis le 1er janvier 2022, l'accord Qualité de Vie au Travail ne s'applique plus car la négociation du renouvellement a échoué, la Direction n'ayant obtenu qu'une signature, celle du deuxième syndicat d'Air France. La Direction a décidé de clôturer les discussions et de refuser les avancées revendiquées depuis des mois par la CFE-CGC.

Quelles options s'offrent à la Direction désormais ?

Option N°1

La Direction prend une décision unilatérale des mesures qu'elle souhaite maintenir :

- Nombre de jours de télétravail
- Montant de l'indemnité journalière
- Montant des indemnités de déplacement
- Autres …….

ou

Option N°2

La Direction reprend les discussions avec les organisations syndicales :

- Mesures renforcées concernant le télétravail
- Mesures en faveur des personnels de l'exploitation

CFE-CGC Air France
Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org

« Les demandes de la CFE-CGC ne coûtent rien ! Elles sont supportables même dans le contexte actuel car ce n'est que de l'organisation !»

Télétravail :

Juin 2021 sortie de l'état d'urgence : La CFE-CGC avait travaillé et signé un avenant télétravail innovant pour assouplir et améliorer les dispositifs antérieurs.

Mais nous n'avions pas prévu que certaines directions allaient adapter l'accord selon leur vision du télétravail (0 Télétravail Régulier, 1 ou 2 jours de télétravail maximum…). **Ce n'est pas cela que nous avions négocié !** Les managers doivent garder l'autonomie de la gestion de leur équipe.

La Direction refuse de retirer les notes de cadrage locales, **7 Directions = 7 notes différentes !** ***La CFE-CGC demande l'application pure et simple de l'avenant négocié.***

« Ironie de l'histoire, le gouvernement vient d'imposer 3 à 4 jours de télétravail aux entreprises pour 3 semaines et souhaite le maintenir jusqu'au 31 juillet 2022 ! »

La QVT pour l'exploitation :

La CFE-CGC avait demandé une souplesse dans la pose des CA03 ! **Refus de la Direction**

La CFE-CGC avait demandé une à trois journées Joker, dispositif existant chez les PN, afin que les personnels puissent bloquer une journée de repos quelques mois à l'avance (mariage, événement familial ou autres) ! **Refus de la Direction**

« Tout le monde a le droit à une Qualité de Vie au Travail »

Les équipes de la CFE-CGC

Adhésion ;-)

CFE-CGC Air France
Roissypôle Le Dôme - 6, rue de La Haye - 93290 Tremblay-en-France
(+33)1.41.56.04.70 - dome.cfecgcaf@gmail.com - www.cfecgcaf.org